

option Elevage canin et félin

RNCP2363 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEPA — Brevet d'études professionnelles agricoles
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1408
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet d'études professionnelles agricoles spécialisé en élevage canin et félin, exerce les activités suivantes : – Il surveille et apprécie l'état d'un chien (ou d'un chat) ou d'un groupe de chiens (ou d'un groupe de chats) et réagit en cas d'urgence : identification de la race, attitudes comportementales, état physiologique...

– Il maîtrise les différentes opérations ou techniques liées à l'élevage du chien ou du chat, dans un souci de qualité et de respect du bien être animal : alimentation, hygiène, santé, reproduction...

– Il met en œuvre les opérations ou techniques liées à la socialisation et à l'éducation du chien et du chat notamment pour la compagnie, dans le respect du bien-être animal : exercices de socialisation, dressage d'utilité ou de chasse individuel ou en groupe (conduite de troupeaux, pistage...), préparation en vue d'une vente ou d'une exposition, exercices spécialisés de maintien en condition ;

– Il organise son travail dans le cadre d'une activité ou d'un chantier et effectue les différentes tâches dans les conditions optimales de sécurité : préparation du matériel, des produits et des animaux, maîtrise des gestes professionnels, contrôle des résultats obtenus, nettoyage et rangement des équipements et matériels.

– Il rend compte des activités : déroulement de l'activité, observations, difficultés rencontrées, résultats obtenus, enregistrement des données se rapportant au suivi des animaux, des équipements et du travail sur les documents prévus à cet effet.

– Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale : connaît le fonctionnement de l'élevage et le situe dans son environnement, situe son activité au sein de l'élevage ou exploitation, et dans l'organisation de la cynologie française et internationale, identifie les éléments du droit du travail.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Elevage canin ou félin.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : L'ouvrier qualifié en élevage canin ou félin exerce son activité au sein d'un élevage canin ou félin. Il s'occupe des animaux, les nourrit, les surveille, les soigne, pratique l'éducation de base, enfin nettoie

et entretient les bâtiments. Il accueille la clientèle. Il peut aussi participer à des activités annexes : dressage, toilette, éducation, pensionnage, etc...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP9127

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2363/>